Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 6 (1948)

Heft: 3

Artikel: Le secret de la restauration économique de la Belgique

Autor: Snoy et d'Oppuers

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-132799

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le secret de la restauration économique de la Belgique

par le baron Snoy et d'Oppuers secrétaire général au Ministère des affaires économiques

La restauration économique de la Belgique constitue un phénomène qui a étonné la plupart de ses observateurs parce qu'il tranche nettement avec la situation des pays voisins. Ce « miracle belge » devait tenter les amateurs d'explications faciles et l'on n'a pas manqué de trouver dans la presse internationale des allégations fantaisistes. A cet égard, faut-il rappeler la période où l'on affirmait sérieusement que si l'économie belge se relevait plus rapidement et voyait ses approvisionnements rendus plus abondants, c'était à la suite d'une faveur spéciale des Alliés parce que les grands ports belges avaient été vendus à des gouvernements étrangers? Cette explication extravagante n'est plus guère défendue aujourd'hui, mais une autre, qui trouve plus de crédit, réside dans l'attribution de la situation exceptionnelle de la Belgique, aux ressources minières du Congo et aux apports de devises qui en auraient résulté pour l'économie belge. Il n'est pas douteux que la situation de la colonie belge a été bénéficiaire pour l'économie nationale. Toutefois, dans l'ensemble de la balance des paiements de la Belgique, les apports du Congo ne suffisent pas à justifier l'évolution des événements depuis le 3 septembre 1944.

Le solde favorable de la balance commerciale du Congo belge s'est établi comme suit :

Im_I	portations	Exportations (en millions)	Solde favorable
1945	1957	4782	2825
1946	3262	5774	2512
1947 (9 mois)	4258	4993	734

Le solde favorable des échanges de la colonie est donc loin d'expliquer par son importance le redressement de l'économie métropolitaine.

6071

La plupart des observateurs voient actuellement la justification de la prospérité belge dans les apports de devises réalisés par le « reverse lend-lease » et les règlements de « Mutual Aid » dont le solde positif reflète l'importance des prestations paramilitaires de la Belgique à ses alliés. Il s'agit là d'un facteur plus sérieux dans le cadre de la balance des paiements et son importance a été chiffrée dans l'exposé général du budget de 1948 par un apport de devises repris dans un poste général, libellé « Services rendus de fin septembre 1944 à fin décembre 1946 » et porté dans la balance pour 20 milliards 582 millions de francs. Que la vente de services fournis par l'économie belge dans sa participation à l'effort de guerre ait joué un rôle considérable dans la restauration du pays, cela n'est pas discutable. En effet, d'une part, la Belgique a échappé, grâce à sa participation totale à la dernière phase des opérations militaires, à un chômage généralisé qui aurait été rendu fatal par l'absence d'énergie et de matières premières permettant le fonctionnement de ses industries, d'autre part, la création de ces créances sur l'étranger a valu à la balance des paiements de la Belgique un afflux de devises qui a ménagé d'autant son stock d'or. Mais encore une fois cette explication n'est pas suffisante, même en s'ajoutant aux apports de la balance coloniale, pour justifier la divergence de mouvement et de rythme entre sa restauration économique et celle des autres pays.

Du point de vue de la balance des paiements, les deux phénomènes ci-dessus mentionnés agissent comme si l'encaisse or avait été supérieure de 26 milliards de francs à ce qu'elle était réellement, mais le déficit constaté dans la balance commerciale pour la période de la libération à fin décembre 1946 est nettement supérieur à 45 milliards. De plus, au point de vue des équilibres internes de l'économie, le paiement des ouvriers au service des nations alliées s'est réalisé par la mise en circulation de moyens monétaires suivant une méthode nettement inflatoire dont l'effet a été nocif pour l'équilibre des prix.

Par ailleurs, si l'on considère les méthodes employées dans d'autres pays et leurs recettes d'or et de devises, l'on ne peut affirmer qu'il y ait là une différence fondamentale entre la situation de la Belgique et celle de ses voisins.

Il est assez paradoxal de constater à cet égard que le stock d'or de la France au moment de sa libération dépassait 80 milliards de francs (au cours de 0,88 fr. belge) et représentait plus de deux fois le chiffre des importations annuelles du pays en 1936-1938. Les réserves d'or de la Belgique à la même époque étaient inférieures à la valeur des importations d'une seule année d'avant-guerre. En supposant que les apports de devises par ventes de services aux armées soient comptabilisés comme des réserves-or, la Belgique aurait été à peu près sur le même pied que la France, eu égard à ses besoins normaux d'importation et à l'importance de ses réserves. L'évolution divergente du redressement économique dans les deux pays donne à penser qu'ici non plus l'on ne peut trouver le secret du succès de la politique économique suivie en Belgique.

Il faut donc chercher ailleurs une explication satisfaisante. Pour se rendre compte des facteurs réels de cette expérience, il est bon de rappeler dans quel état se trouvait l'économie belge au moment de la libération.

Au mois de septembre 1944, la Belgique sortait de l'occupation dans une situation qui, sans être catastrophique, était néanmoins fort critique. Le pays avait été vidé systématiquement de ses stocks par quatre années d'isolement et de pillage. Au surplus, la guerre n'était pas finie. La Belgique restait zone d'armée et ses approvisionnements indispensables passaient nécessairement au second rang après la satisfaction des besoins militaires. C'est ainsi que les maigres ressources provenant de la récolte de 1944 et les derniers stocks de matières qui avaient pu être dissimulés à l'envahisseur constituèrent, pendant une période qui dura jusqu'à la capitulation de l'Allemagne, l'essentiel des ressources de l'économie du pays. Jusqu'au 1er janvier 1945, le total des importations réalisées pour les besoins civils atteignit 17.158 tonnes, dont 7000 tonnes de produits alimentaires et 9800 tonnes de produits pétroliers. Pendant le premier trimestre de 1945, les importations pour les besoins civils s'élevaient à 255.000 tonnes et pendant le deuxième trimestre à 749.000 tonnes. Pour se rendre compte de la situation comparative, il convient de rappeler qu'en temps normal la Belgique importait 2.868.000 tonnes par mois.

Si l'on se souvient du caractère essentiellement transformateur de l'économie belge, l'on conçoit facilement combien l'absence des importations pouvait peser sur l'alimentation de l'activité économique et particulièrement l'activité industrielle et combien

une telle situation pouvait engendrer de chômage.

La Belgique était sortie de la guerre avec son équipement industriel fort usé et démodé, mais relativement intact et susceptible de fonctionner assez rapidement en fonction des approvisionnements de matières et d'énergie. La main-d'œuvre avait beaucoup souffert des privations physiques, de la tension nerveuse et des déportations de l'occupation allemande. Toutefois, le nombre des travailleurs et leur ardeur au travail restaient considérables pour autant qu'il fut possible d'assurer en quelque sorte leur rééquipement physique. Ce fut là d'ailleurs le souci immédiat et dominant du gouvernement. Un élément important, si l'on veut apprécier la reconstruction économique de la Belgique après guerre, c'est le fait que la structure économique du pays était restée fondamentalement une structure d'économie de paix. La résistance industrielle en Belgique avait en effet abouti à maintenir, malgré les efforts de l'occupant, l'importance respective des activités de production normale, et toute la politique oblique sous l'occupation avait abouti au refus pratique d'une transformation réelle des instruments de production vers des buts de guerre. Ceci constituait un élément très important pour la politique économique et, par comparaison avec les grands pays industriels, c'est un phénomène qu'il convient de souligner. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, au milieu de 1945, il y avait 14 millions d'ouvriers au travail de plus qu'en 1939 et l'on estimait que la reconversion de l'économie de guerre vers l'économie de paix entraînerait 20 millions d'ouvriers à changer d'occupation. En fait, de juin à novembre 1945, 37,5 % des forces armées américaines furent démobilisées et l'industrie des munitions fut réduite de 33 % entre juin et septembre de la même année.

En Grande-Bretagne, lors de la capitulation de l'Allemagne, 42 % de la main-d'œuvre était dans l'armée ou dans la production

de guerre.

Ces quelques indications montrent à quel point dans les grands pays industriels la reconversion vers l'économie de paix représentait un problème grave et difficile dont l'économie belge n'eut pratiquement pas à se soucier.

Le vrai goulot qui s'opposait à l'expansion économique de la Belgique résidait dans ses approvisionnements en matières premières, en énergie et en produits indispensables au rééquipement des individus. La manifestation la plus tangible de cette difficulté fut éprouvée dans le domaine du charbon et de l'énergie. Le problème du charbon s'est posé d'une manière analogue au sortir de la guerre dans tous les pays industriels de l'Europe.

L'industrie charbonnière européenne a subi depuis le début du siècle une transformation en vertu de laquelle les forces ouvrières disponibles se sont détachées d'elle et de plus en plus la maind'œuvre évoluée s'est détournée de la mine pour s'orienter vers des professions moins dures et plus saines. En Belgique, l'industrie minière utilisait dès avant la guerre près d'un tiers d'ouvriers étrangers ; leur départ, à la suite des événements de guerre, donna lieu à un recours plus accentué à la main-d'œuvre nationale à cause de la conjoncture difficile qui régnait alors dans le pays, ainsi que des privilèges dont pouvaient jouir les mineurs au point de vue de la déportation. Toutefois, dès la libération, cette maind'œuvre occasionnelle quitta les mines et la production charbonnière se situa, en fonction des mineurs restant fidèles, à un niveau tragiquement bas. Pendant tout l'hiver 1944/1945 le personnel présent dans les mines ne dépassa point 85.000 à 90.000 unités, en comparaison de 140.000 en temps normal. De plus, l'insuffisance de leur alimentation et de leur équipement rendait leur rendement insuffisant.

A côté de ces difficultés dans l'ordre de la production, il est bon de mentionner la dislocation complète du système de distribution dérivant, d'une part, de l'anéantissement de la flotte maritime belge par faits de guerre et de l'insuffisance des navires disponibles pour le transport maritime en général, d'autre part, de la réduction de la capacité de transports internes. A la libération, le réseau ferré des chemins de fer belges ne comportait plus que 2916 kilomètres de lignes exploitables sur un total de 4856; il restait 2647 locomotives contre 3500 avant la guerre, 60.000 wagons contre 105.000 et 3672 voitures contre 6966. Les deux tiers de l'effectif présent de locomotives étaient hors service; un quart des wagons était avarié ; la rotation du matériel était encore de 9 ½ jours en moyenne au début de 1945 au lieu de 4 à 5 jours en temps normal. Par ailleurs, le réseau des voies navigables comportait près de trois quarts hors d'état de navigation en septembre 1944. La flotte intérieure avait été réduite à 4000 bateaux sur 7000. Le réseau routier encore convenable en septembre 1944 subit une détérioration complète sur près du quart de sa longueur pendant les opérations militaires de 1944/1945. Quant au parc des véhicules automobiles, il avait été réduit à fin 1944 à 8266 voitures en ordre de marche sur 155.000 en 1939 et à 21.000 camions sur 77.000 en 1939.

Tel était le tableau qui s'imposait à l'attention du gouvernement

lorsqu'il reprit possession de sa charge en Belgique.

Dans une économie aussi complexe que celle de la Belgique, tous les phénomènes se commandent respectivement et lorsqu'un déséquilibre s'est produit une multitude de déséquilibres nouveaux en dérivent. Devant une situation semblable, l'action gouvernementale comporte avant tout un choix. Ce choix doit porter sur l'ordre de réduction successive des étranglements de l'économie et sur la sélection des éléments fondamentaux qui solliciteront l'attention, en premier lieu. Il est intéressant à cet égard de noter quelles furent les décisions du gouvernement belge.

Dans la déclaration du Cabinet Pierlot en date du 3 octobre

1944, il faut relever le passage suivant :

« L'état des finances publiques dépend avant tout d'une activité économique prospère. La richesse de la Belgique est dans son travail. Un immense effort sera nécessaire pour remettre en marche nos industries et restaurer notre agriculture qui, en dépit de profits parfois excessifs, a subi une désorganisation du fait de la guerre et devra se réadapter. Notre activité économique est plus qu'autrefois dépendante de la politique des pays fournisseurs de matières premières ou acheteurs; elle devra dans la période qui s'ouvre être comprise plus que jamais dans le cadre de l'intérêt national. La mission de l'Etat s'en trouve accrue et il lui appartiendra d'exercer un contrôle suffisamment souple, mais ferme, en vue de coordonner la production, la distribution, les transports et le crédit. »

Cet énoncé de principes fort simples peut être interprété dans une grande mesure par un autre passage d'un document moins officiel, mais qui, dans la série des directives imposées aux administrations belges, a eu un rôle non moins important. Le programme élaboré par le groupe d'études économiques réuni clandestinement sous l'occupation et présidé par le professeur Velge publiait en octobre 1944 un petit ouvrage intitulé «La restauration économique de la Belgique — Transition vers une économie de paix » où nous trouvons l'écho de la déclaration gouvernementale dans les termes suivants: « Une politique économique rationnelle doit viser à atteindre les causes profondes des phénomènes et non pas à réglementer étroitement leurs effets. Elle doit être coordonnée et agir par tous les organes qui, déjà dans un système économique libéral, relevaient presque tous directement ou indirectement de l'Etat. Mais elle doit utiliser les moyens ainsi à sa disposition, non plus isolément et sporadiquement, mais simultanément pour agir constamment et consciemment en vue de buts généraux bien définis. Politique monétaire, politique budgétaire, politique de trésorerie, politique de travaux publics, politique commerciale extérieure, politique douanière, politique sociale, entre autres, ne peuvent plus être élaborées en ne considérant que des buts étroits et limités sans lien entre eux. Elles doivent constituer un ensemble cohérent poursuivant des directives générales bien définies et concourir dans toutes leurs manifestations à l'application d'une politique générale commune. »

L'on trouve ci-dessus les principes qui ont guidé la politique économique de la Belgique pendant les premiers mois de sa restauration et qui ont eu sur l'évolution subséquente une action d'orientation fondamentale. C'est précisément pour atteindre les causes des phénomènes avant d'en réglementer les conséquences que la première opération spectaculaire de la restauration belge s'est déroulée : je veux parler de la ponction monétaire. Le plan de M. Gutt avait pour objet de réduire une cause fondamentale de déséquilibre dans le secteur des prix et des salaires. Ce déséquilibre se caractérisait simplement par ces faits : les prix officiels des prestations et services d'une part, des marchandises d'autre part se situaient, en fonction du niveau des changes, à un niveau d'index 182 pour les salaires, 220 pour les prix de détail alimentaires, 275 pour le niveau général des prix de détail. Par contre, la circulation des moyens de paiement s'établissait par rapport à l'avant-guerre à un niveau de près de 400. Une inflation potentielle des prix et des salaires était donc latente. Ce fut l'œuvre du plan de M. Gutt d'aboutir à sa stérilisation.

Ceci était une action sur les causes des phénomènes économiques. Elle devait avoir une bien plus grande efficacité qu'une action de contrainte supplémentaire sur les prix et sur les salaires,

dont les blocages à des niveaux officiellement fixés ne constituaient qu'une manœuvre d'appoint, car il fallait tenir compte d'une réaction psychologique fondamentale en vertu de laquelle l'ensemble de la population belge voulait faire coïncider avec la libération du territoire national la libération de tous les règlements issus de l'occupation.

Pour assurer un équilibre entre les moyens de paiement disponibles et les marchandises « obtenables » et désirées, une autre action sur les causes résidait dans la politique d'approvisionnements. La politique d'approvisionnements suivie par le gouvernement belge se heurtait à des étranglements successifs d'une part dans la production belge, d'autre part dans les importations. Les approvisionnements furent poussés de toutes les manières. Il est superflu d'entrer dans les détails ; qu'il suffise de rappeler toutes les méthodes utilisées par les gouvernements successifs pour augmenter la production charbonnière et tous les systèmes employés pour assurer à l'importation un volume croissant.

La production charbonnière était menacée en Belgique en 1945 par l'insuffisance de main-d'œuvre, l'insuffisance de bois de mine et l'insuffisance d'équipement. En ce qui concerne la main-d'œuvre, les gouvernements successifs eurent recours d'une part à l'établissement d'un statut du mineur comprenant des conditions de travail privilégiées, notamment en matière de sécurité sociale. La mobilisation civile fut décrétée. Enfin des prodiges furent accomplis avec le concours des Alliés pour la mise au travail des prisonniers de guerre et des inciviques. De plus, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère permanente (Italie, Pays baltes, etc.) fut activement entamé. La situation des approvisionnements en bois de mine paraissait complètement compromise à l'issue de l'offensive von Rundstedt. Il fallut improviser un service de mobilisation des bois de mine et créer dans la suite le Corps forestier militaire pour faire face aux risques d'arrêt de la production charbonnière par manque de bois de mine. Quant au matériel d'équipement des mines, son approvisionnement fut tout d'abord confié aux autorités militaires, repris ensuite par le gouvernement belge et repassé enfin aux charbonnages eux-mêmes. Dans toute cette expérience, l'empirisme et l'imagination audacieuse de solutions adaptées aux circonstances permirent seuls les résultats qui furent réellement acquis.

Dans le domaine des importations, jusqu'au mois d'avril 1945, la quasi-totalité des marchandises importées le furent à l'initiative des autorités militaires. Le gouvernement belge se substitua à celles-ci d'une manière complète à partir du mois d'août 1945, mais parallèlement le commerce privé était progressivement rétabli et dès le 15 juin 1946 l'Union belgo-luxembourgeoise adoptait un régime, dit de déclaration-licence ou de contrôle a posteriori des mouvements internationaux de marchandises, qui n'a malheureusement été repris depuis lors par aucun autre pays européen. Dans le même ordre d'idées, l'approvisionnement du marché intérieur était assuré par une politique restrictive en matière d'exportations. Il fallut attendre pratiquement le 1er janvier 1947 pour aboutir à une libération du commerce d'exportation comparable à celle qui avait été appliquée pratiquement un an plus tôt pour les importations.

D'autres mesures susceptibles de réagir sur l'équilibre de l'offre et de la demande étaient adoptées dans le secteur du crédit. L'on n'a peut-être pas assez insisté sur le rôle joué dans la restauration économique de la Belgique par l'arrêté ministériel du 5 février 1946, portant approbation du règlement d'exécution de l'arrêté royal du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs. Ce règlement établissait pour l'appareil bancaire des coefficients maxima de trésorerie, de couvertures en effets publics et de solvabilité. En même temps, la Banque nationale adoptait une attitude convergente par sa politique du taux d'escompte portant celui-ci à 2,5 % en novembre 1946, à 3 % en décembre 1946 et à 3,5 % en septembre 1947. Ces différentes mesures, en restreignant le crédit disponible, combattaient le mouvement inflatoire qui aurait pu résulter des autres facteurs de la situation.

L'on ne voit guère, en jetant un regard sur les années écoulées, comment l'une ou l'autre de ces mesures aurait pu être évitée sans compromettre l'équilibre présentement atteint sur le marché des biens de consommation.

L'assainissement de la politique budgétaire devait être poursuivi parallèlement et agir dans le même sens.

* *

La politique économique suivie en Belgique a donc eu pour premier objectif le rétablissement d'un équilibre normal des choses sur le marché des biens de consommation. Cette politique de priorité, soucieuse dans un but humaniste de rétablir en premier lieu le milieu matériel de chaque individu en correspondance avec ses besoins psychologiques, a permis d'abord la solution des autres déséquilibres avec de grandes chances de succès. C'est ainsi que la balance des paiements de l'économie belge s'est remise rapidement en équilibre et particulièrement en 1947 a bénéficié d'un niveau d'exportation exceptionnellement favorable. L'on peut expliquer en partie la facilité de cet assainissement par le degré de productivité réellement atteint et qui ne se traduit pas uniquement dans les statistiques. L'on ne peut nier en effet que la plupart des individus ont trouvé dans le rétablissement de leur standing de vie à un niveau favorable des motifs impérieux de produire davantage et d'augmenter finalement le revenu national. Ceci s'est traduit non seulement dans la capacité d'exportation de marchandises, mais encore dans les prestations internationales de services et dans le jeu de nombreux impondérables qui affectent finalement les comptes internationaux d'un Etat. L'on ne peut suffisamment estimer non plus la valeur psychologique de la confiance dans l'économie belge et dans un certain complexe de supériorité, qui a amené les individus à apprécier leur politique nationale. Les rapatriements de revenus et dans certains cas de capitaux spontanément effectués par leurs détenteurs privés ont joué un rôle considérable sur le solde de la balance des paiements. Il y a lieu d'y ajouter l'attrait que provoquait pour les étrangers le marché bien approvisionné qui leur était ouvert et les exportations au prix de détail effectuées par la Belgique en dehors de tout inventaire statistique.

Dans ce problème de l'équilibre de la balance des paiements, même les éléments dangereux de la situation économique du pays ont constitué des facteurs favorables. C'est ainsi que le niveau élevé des prix et notamment des prix pratiqués à l'exportation a amélioré les termes généraux d'échanges avec l'étranger et ceci a permis cet approvisionnement facile en matières premières, qui constitue actuellement l'un des privilèges de l'économie belge. Cette situation contraste singulièrement avec celle de pays voisins, dont la politique de restrictions sévères

apparaît comme impuissante à rétablir des termes d'échanges favorables.

La politique de priorité adoptée pratiquement par les gouvernements belges n'a pas donné au rééquipement industriel le rang qu'à première vue on aurait été tenté d'adopter. En effet, il n'est contesté par personne que l'équipement industriel de la Belgique doit être rajeuni et réadapté pour permettre à son industrie de se mesurer à armes égales avec ses grands concurrents. Au surplus, après quatre ans de guerre, l'équipement existant était nécessairement fort usé. Enfin, le souci du progrès social rendait nécessaire un effort considérable d'élévation de la productivité unitaire des ouvriers. Toutes ces considérations militaient en vue d'un rééquipement extrêmement rapide. Or, la politique d'approvisionnement en biens de consommation, la politique restrictive de crédits, l'absence d'austérité constituaient des facteurs plutôt défavorables à un rééquipement rapide. Toutefois, il semble que l'attitude adoptée par la Belgique a été sage. En effet, la méthode même du rééquipement industriel devait être longuement étudiée avant de pouvoir être finalement arrêtée. De plus, les progrès techniques réalisés dans le domaine de la mécanique pendant la guerre avaient été appliqués par les grandes puissances industrielles du monde quasi exclusivement aux productions de guerre. Leur expérience pour les industries de paix n'était pas encore réalisée. Enfin, les délais de livraison pour les commandes de machines étaient extrêmement longs et il fallait bon gré mal gré admettre en cette matière des délais considérables. Les pays qui ont voulu adopter une autre politique s'en sont bien rendu compte, mais ils n'ont pu éviter des répercussions fâcheuses d'une politique de faveur au rééquipement industriel en matière de crédits et en matière fiscale sur l'équilibre général de leur marché. Il semble que la Belgique aborde ce problème en temps voulu.

* *

Si la suite des étapes de la normalisation économique de la Belgique s'est déroulée comme il est dit ci-dessus, cela résulte sans doute d'une heureuse appréciation des éléments de la situation, mais c'est aussi le fait de certaines caractéristiques négatives de l'attitude générale des gouvernements belges à l'égard des pro-

blèmes économiques. J'en citerai quelques-unes ci-après.

En premier lieu, les gouvernements belges ont toujours rejeté l'idée si largement accueillie ailleurs d'une austérité par contrainte. Une politique d'austérité est difficilement assimilable pour un pays aussi individualiste et aussi personnaliste que la Belgique. L'austérité ne peut être demandée au delà d'un certain minimum psychologique à une nation qui trouve dans les satisfactions matérielles un grand ressort d'action. Au surplus, les réglementations tendent à être critiquées par système et leurs travers inévitables sont mis en lumière dans ce pays frondeur avec une âpreté inégalée. Ceci ne veut pas dire que la Belgique rejette délibérément une sobriété de standing que les circonstances peuvent lui imposer et si l'austérité par contrainte n'a pas été adoptée il ne peut être soutenu que le poids de la fiscalité, la restriction de crédits, les prix élevés de certaines marchandises n'ont point entraîné un régime de relative sévérité.

Une autre caractéristique de la politique économique suivie en Belgique et qui relève d'ailleurs du même fonds psychologique a résidé dans l'hostilité générale aux règlementations aussitôt que leur utilité n'était plus évidente. Plus que nulle part ailleurs, les Belges sont frappés par le risque d'une augmentation excessive des frais généraux de l'activité économique. Le poids de l'application des règlements apparaît non seulement dans les charges administratives de l'Etat et des pouvoirs subordonnés, mais aussi dans celles de toutes les entreprises jusqu'aux entreprises familiales, et le souci de restituer à une activité de production réelle des forces de travail mobilisées pour le respect des règlements a été plus vif, plus éveillé, plus impérieux dans ce pays que dans d'autres. Enfin, l'on a vu se développer un complexe d'hostilité à tout ce qui pouvait apparaître comme artificiel dans la vie économique. Ici encore il semble que la Belgique soit plus pressée qu'aucun autre pays à se débarrasser de formules temporaires, de subsides, de compensations, de coordinations dont l'effet pourrait apporter à l'intérieur de ce corps économique des facteurs de rigidité ou des éléments d'obscurité.

Un souci général d'empirisme, une absence complète d'esprit de système, une haine parfois excessive des doctrines et des théories complètent le tableau.

J'ai tenté dans les développements ci-dessus de faire toucher du doigt ce qui, dans l'expérience économique de la Belgique, pouvait apparaître comme caractéristique et pouvait en partie expliquer ce qu'elle a eu de spécial. Il serait bien présomptueux d'affirmer que cette expérience a réussi. L'on peut dire tout au plus qu'à ce jour la position relative de la Belgique est nettement supérieure à celle de nombreux autres pays européens, mais il n'est pas permis d'ignorer que ce petit pays, vivant en plein centre de l'Europe occidentale, est nécessairement solidaire de la situation de ses voisins. Actuellement, si l'équilibre de la balance des comptes est solide, il n'en reste pas moins que son évolution comporte, du point de vue qualitatif, de graves dangers. L'on parle de monnaies fortes et de monnaies faibles. Or, les créances de la Belgique sont libellées en monnaies faibles et ses dettes en monnaies fortes. Tout son appareil économique lui assure une situation d'intermédiaire. Par conséquent, son activité est nécessairement dépendante des parties dont elle assure le lien. Elle ne peut donc espérer échapper à la solidarité européenne que la géographie lui impose. Son principal souci doit donc être de jouer un rôle actif dans la guérison économique de ceux qui l'entourent selon la mesure de ses moyens.

C'est pleinement consciente de cette solidarité géographique que la Belgique a entamé la grande expérience de son union économique avec les Pays-Bas, reconstituant ainsi le centre économique des dix-sept provinces qui, aux XVe et XVIe siècles, connurent par rapport aux pays voisins une si enviable prospérité.

C'est également dans la ligne de la même conception que la Belgique développe son effort dans toutes les entreprises tendant à l'organisation économique de l'Europe.



Que conclure de cet exposé, sinon qu'il n'y a pas de secret véritable à l'évolution favorable de la restauration économique de la Belgique? Au surplus — et cela vient d'être observé — le résultat atteint est précaire. Il reste lié à l'évolution des événements économiques dans l'ère géographique où nous vivons.

Si le sort de l'économie belge peut être considéré avec envie par certains de ses voisins, cela n'est attribuable que dans une mesure limitée aux chances exceptionnelles qui ont passé et qui n'ont pas été manquées (prestations paramilitaires, etc.); c'est surtout à l'ordre de réduction des déséquilibres de l'économie nationale au moment de la libération, tel qu'il a été choisi et maintenu par les gouvernements successifs. Il serait injuste au surplus d'attribuer la responsabilité exclusive de ces décisions heureuses à un homme ou à une équipe d'hommes; elles sont le fait de la collectivité tout entière, tant les gouvernements qui en ont pris la responsabilité que l'opinion publique qui les a soutenues et la population active du pays qui a pleinement correspondu à leur impulsion.

Baron Snoy et d'Oppuers.